

Vannes - Fiche territoire 2015-2020



Historique

Le Contrat de Ville de Vannes s'inscrit dans la continuité du travail de Développement Social Urbain mené à Vannes depuis les années 1990 au travers de plusieurs contractualisations :

- 1991-1993 : Convention de Quartier de Kercado
- 1994-1999 : Contrat de Ville – Quartiers prioritaires : Kercado, Ménimur, Square du Morbihan, Square de Rohan, Cité Le Bris.
- 2000-2006 : Contrat de Ville – Quartiers prioritaires : Kercado, Ménimur, Square du Morbihan, Square de Rohan, Cité Le Bris.
- 2007-2014 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Quartiers prioritaires : Kercado, Ménimur
-

Contrat de ville 2015-2020

Quartiers prioritaires

Les quartiers de Kercado (3 300 habitants) et Ménimur (3 010 habitants) ont été retenus pour l'agglomération de Vannes.

Un projet de rénovation urbaine est engagé sur le quartier Ménimur depuis 2009.

Zooms sur ...

La création d'un CitésLab

CitésLab est un dispositif national proposé par la Caisse des Dépôts ayant pour mission de favoriser la création d'entreprises par les habitants des quartiers prioritaires.

La Ville de Vannes, en association avec la Caisse des Dépôts, a souhaité la création de ce dispositif à Vannes ciblant les quartiers issus de la Politique de la Ville, Ménimur et Kercado. Il s'agit du 4e CitésLab breton. Ce projet est soutenu et financé par la Ville de Vannes (Politique de la Ville), la Caisse des Dépôts, l'Etat et la Boutique de Gestion du Morbihan (BGE 56), qui a été retenue dans le cadre de l'appel à projets pour mettre en place le CitéLab vannetais.

L'animation du CitésLab a été confiée à une chargée de mission à temps-plein, recrutée à cette occasion par la BGE 56. Son rôle sera à la fois d'aller à la rencontre des habitants, de favoriser, d'accompagner l'initiative économique dans les quartiers, repérer les porteurs de projets, les aider et leur ouvrir les circuits de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprises. Des ateliers collectifs et thématiques seront organisés, dans un premier temps, pour toucher le plus de monde possible.

La grande école du numérique, Simplon

Lancée par le gouvernement en automne 2015, la Grande École du Numérique répond à une double ambition : apporter une réponse à la croissance des besoins d'emplois sur des compétences numériques et en faire bénéficier les personnes les plus éloignées de l'emploi et de la formation, en particulier les jeunes, les femmes et les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans ce cadre, et avec le soutien de la Ville de Vannes et Vannes Agglomération ainsi que par plusieurs entreprises locales du numérique, le GRETA de Bretagne Sud, la Mission Locale du Pays de Vannes et Simplon.co ont conçu une nouvelle formation de "développeur/se Web" à destination des populations de Vannes Agglomération et notamment celles de la ville de Vannes et de ses quartiers de Kercado et Ménimur. La formation a commencé en mai 2016, elle est entièrement gratuite. Elle se déroule de manière intensive et immersive, en six mois, avec une pédagogie fondée à 80% sur le *learning by doing* (pratique par projets), le *peer-programming* (programmation par les pairs, en binôme), les projets et sur la mise en situation de formation.

Les signataires

Collectivités territoriales	Etat	Autres signataires
– Ville de Vannes	– Préfecture du Morbihan	– Caisse des dépôts
– Vannes	– Agence Régionale de santé	– Pôle Emploi
Agglomération	Bretagne	– Caisse d'Allocations
– Conseil Régional de	– Services Départementaux de Familiales du Morbihan	

Collectivités territoriales	Etat	Autres signataires
Bretagne – Conseil départemental du Morbihan	l'Education Nationale – Procureur de la République – Tribunal de Grande Instance – Protection Judiciaire de la Jeunesse	– Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan – Mission Locale du Pays de Vannes – Bretagne Sud habitat – Espacil Habitat – Vannes Golfe Habitat

L'organisation du service Politique de la ville

Au sein de la ville de Vannes, le service du Développement Social Urbain (DSU) assure, au sein du pôle proximité de la ville, l'animation et le suivi du Contrat de Ville. Le service est composé d'un chef de projet, d'un chargé de mission insertion, d'un coordinateur du programme de réussite éducative et d'un agent de développement.

Ressources

[Contrat de ville 2015-2020](#)